

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 5 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 28 juin 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

35\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Virginie SOIGNEUX

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Gwenaëlle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Sandrine MERCIER, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE.

**Ont donné pouvoir (4) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Annick CORNELIS

**Excusés (1) :** Jean-Philippe MICHEL

**OBJET :**

- Tarifs 2021 du cimetière et du columbarium

Il est proposé de conserver les tarifs de l'année 2020 :

Concession cinquantenaire 1, 2, 3 places (2,35m x 1,10m)	278 €
Concession cinquantenaire 4 places (1,70m x 2,35m)	384 €
Concession cinquantenaire 6 places (1,70m x 2,35m)	441 €
Concession cinquantenaire enfant (1,50m x 0,80m)	66 €
Caveau provisoire	5€/jour puis 1€/jour supp
Vacation fermeture de cercueil destiné : Transport hors de la commune	25 €
Crémation	25 €
Taxe supplémentaire au m <sup>2</sup>	118 €
Taxe exhumation	25 €

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

François ERLEM

Pour le columbarium, les prix proposés sont les suivants :

- Prix pour une concession de case d'une durée de 50 ans (2 emplacements) : 674 € ;
- Prix pour une concession de cavurne d'une durée de 50 ans (4 emplacements) : 987 €.
- Dispersion dans le puits de cendres : 104 € ;
- Plaques vierges avec gravure format 20x8 : 53 € pour les cases et cavurnes ;
- Plaques vierges avec gravure format 6x10 : 32 € pour le puits de cendres.
- Plaques avec gravure format 20x8 : 113 € pour les cases et cavurnes ;
- Plaques avec gravure format 6x10 : 100 € pour le puits de cendres.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'acter les tarifs du cimetièrè et du columbarium à partir du 6 juillet 2021.

